

Envoyé en préfecture le 07/09/2020
Reçu en préfecture le 07/09/2020
Affiché le
ID : 029-200067247-20200827-09_2020-AR

Objet : Arrêté n° 09/2020 de la Présidente portant sur la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Nic

La Présidente de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.151-53 relatif aux documents figurant en annexe au PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2020 portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la CCPCP ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Nic est mis à jour à la date du présent arrêté pour ajout des pièces suivantes aux annexes de ce plan :

-arrêté préfectoral du 19 juin 2020 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la CCPCP

-Fiches: 29SIS03854, 29SIS02966

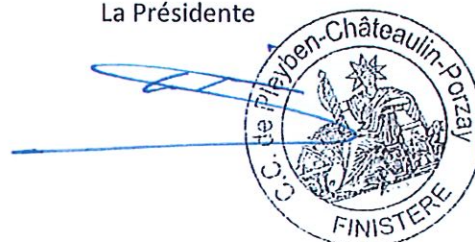
Article 2 : La mise à jour est tenue à disposition du public en mairie de Saint-Nic et au siège de la CCPCP.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie de Saint-Nic et au siège de la CCPCP et transmis au Préfet du Finistère.

Article 4: Madame la Présidente est chargée du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 27 août 2020

La Présidente



AFFICHÉ le 16/09/2020